



Assurance voiture remboursement indemnisation

Par **clicoude**, le **26/04/2017** à **16:04**

Bonjour - suite à un accident de voiture l'assurance m'a versé un forfait dommages corporels - or comme il y a infraction pénale - je vais probablement devoir rembourser - je suis étudiant et non solvable - je suis second conducteur déclaré sur l'assurance de ma mère : est-ce que l'assurance peut demander le remboursement à ma mère (le contrat assurance est à son nom - elle a un bonus à vie) - qui n'est pas solvable non plus - ou l'obliger à vendre sa voiture - le seul bien qu'elle possède et dont elle se sert pour son travail ? merci pour votre réponse - je précise que j'étais le conducteur - et en infraction (donc victime oui mais au volant) - que par ailleurs il n'y a pas de partie adverse et pas de dépôt de plainte (pas de victimes) - la question est donc : est-ce que l'assurance peut se retourner contre ma mère (ou ma famille) ?

Par **Chaber**, le **26/04/2017** à **16:22**

bonjour
[citation] or comme il y a infraction pénale[/citation]
Quel type d'infraction? Conduite en état d'ébriété?

Par **clicoude**, le **26/04/2017** à **18:01**

dépisté positif au thc

Par **Chaber**, le **26/04/2017** à **18:22**

Si vous relisez les conditions générales les garanties, sauf responsabilité civile, ne sont plus acquises. L'indu sera à rembourser à l'assureur

Par **clicoude**, le **26/04/2017** à **18:57**

ok - merci Chaber :)